



3^e CONCOURS INTERNATIONAL DE TIMBALES DE LYON

ONLINE

I. PREAMBULE

Donner une perspective aux jeunes artistes a toujours été important, et depuis un an c'est devenu essentiel.

C'est pourquoi RIT-Infinity (anciennement Rendez-vous Internationaux de la Timbale), a décidé de programmer cette année 2021, une édition de son concours international de timbale.

L'incertitude causée par la situation sanitaire internationale imposant des restrictions strictes quant aux voyages internationaux, il n'est pas envisageable que ce concours se déroule en présentiel, d'autant plus que nul ne sait à ce jour quelles seront les mesures recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé durant les prochains mois.

C'est pourquoi le concours se déroulera en deux épreuves, une éliminatoire et une finale, et uniquement sur enregistrement vidéo.

Les candidats devront envoyer un enregistrement vidéo différent pour chaque épreuve avant les dates limites indiquées à la rubrique CALENDRIER.

II. CONDITIONS GENERALES

a. Conditions de participation

Le 3e concours International de Timbales de Lyon est ouvert, sans distinction de genre ou de nationalité, à toutes et à tous les timbalières et timbaliers né.e.s **le 22 Juillet 1986 ou après.**

RIT – INFINITY

26 quai Pierre Scize
69009 LYON –
France

Siret 479 248 000 17
Code APE 913 E

www.rit.fr

b. Inscriptions

- La date limite d'inscription **est fixée au 31 Mai inclus 23h59**. Les inscriptions se font directement sur notre site www.rit.fr
- **L'ensemble des documents justificatifs sont à uploader durant le protocole d'inscription** sur le site internet en fichiers PDF ou JPG.
- **L'inscription sera définitive après réception du dossier complet comportant les documents suivants (prière de prêter attention à la qualité des fichiers) :**
 - Une justification officielle de l'âge du/de la candidat.e (copie de carte nationale d'identité, de passeport ou d'acte de naissance).
 - Un curriculum vitæ d'une page maximum (études, lieux, professeurs, activités professionnelles) rédigé en français ou en anglais.
 - Un portrait photographique libre de droit, récent, noir et blanc ou couleur, d'excellente qualité, minimum 1Mo.
 - Le formulaire d'inscription dûment rempli et validé en ligne.
 - La liste complète des œuvres choisies pour chaque programme.
 - Une preuve de paiement des frais d'inscription de € 50 aux moyens suivants.

Virement bancaire

Coordonnées de la banque : **CL Lyon Part Dieu**

N° IBAN : **FR23 3000 2019 5900 0007 0844 C82**

Code BIC : **CRLYFRPP**

Titulaire du compte : **RIT-INFINITY**

Ou paiement PAYPAL :

ID : **administration@rit.fr**

- Le paiement par chèque n'est pas accepté.
- **La taxe d'inscription n'est remboursée en aucun cas.**
- **Seuls les dossiers complets seront acceptés !**
- **Un email de confirmation de bonne réception des documents est envoyé automatiquement.**
- **Après vérification du dossier le candidat reçoit un nouvel email accompagné de la partition du morceau imposé en PDF *Monochromer Garten III* de Malika KISHINO.**
- Les candidat.e.s recevront ensuite par e-mail la confirmation finale de leur inscription le 3 juin 2021.

c. Données techniques concernant les enregistrements vidéo

Envoi

- Vos fichiers sont à envoyer à l'adresse competition@rit.fr via un service de transfert : wetransfer, googledrive, fromsmash, dropbox, grosfichiers, icloud ou un FTP de votre choix.

Contenus :

- Deux enregistrements vidéo récents (moins de 18 mois) soit un pour l'épreuve éliminatoire et un pour l'épreuve finale, contenant le programme correspondant à chacune des épreuves (pas de liens YouTube).

Enregistrements :

- Les morceaux doivent être enregistrés dans leur intégralité et doivent être non montés (pas de coupures).
- Les microphones doivent être placés à la distance permettant d'obtenir une bonne qualité sonore.
- La vidéo doit être filmée sous un angle de caméra fixe ; les mains et le visage du/de la candidat.e doivent être visibles à tout moment.
- Dans le cas d'une pièce avec plusieurs mouvements, il est possible d'enregistrer la pièce en une seule prise ou d'enregistrer chaque mouvement séparément. Si vous enregistrez la pièce en une seule prise, veuillez joindre un fichier texte avec le minutage de chaque mouvement.
- Il est autorisé de proposer des enregistrements séparés de chaque pièce, réalisés à des moments distincts et en des lieux différents.
- Les enregistrements publics sont acceptés, s'ils répondent aux conditions d'enregistrement énoncées ci-dessus (en particulier, pas de coupures).
- Il est fortement conseillé de veiller à une excellente qualité sonore de l'enregistrement afin que le jury puisse avoir une impression objective.
- Qualité vidéo – HD souhaitée.

III. DEROULEMENT DU CONCOURS

a. Calendrier et programme des épreuves

31 Mai	Date limite d'envoi du dossier d'inscription complet.
14 Juin	Date limite d'envoi de la vidéo pour la première épreuve (éliminatoire).
1 ^{er} juillet	Publication des résultats de la première épreuve (éliminatoire).
12 Juillet	Date limite d'envoi de la vidéo pour la deuxième épreuve (finale).
23 juillet	Publication du palmarès.

b. Programme

1^{ère} épreuve (éliminatoire) :

1. Une des pièces d'Elliott CARTER suivantes : *Saeta, Moto Perpetuo, Recitative, Improvisation, Canaries, March* (Edition de 1995).
2. Et une pièce choisie par le candidat, nécessitant un travail avec changements d'accords rapides.

2^{ème} épreuve (finale) :

1. Pièce imposée : *Monochromer Garten III* de Malika KISHINO, édition Suvini Zerboni.
2. Et une pièce choisie par le candidat, nécessitant un travail avec changements d'accords rapides.

- **IMPORTANT ! Il est interdit de jouer deux fois la même pièce.**
- **La qualité artistique et le niveau de difficulté des pièces choisies peuvent avoir une incidence sur le vote du jury.**
- **Les pièces imposées et les pièces choisies par le candidat sont toutes deux à soumettre pour chacune des épreuves.**

c. Prix officiels

- **1er prix - 1500 € + 1200 € de chèque à dépenser chez Adams au rayon percussion**
- **2ème prix - 800 € + 800 € de chèque à dépenser chez Adams au rayon percussion**
- **3ème prix - 500 € + 500 € de chèque à dépenser chez Adams au rayon percussion**
- **Les trois lauréats recevront également chacun un “sac à baguette” Adams avec un jeu de Robert van Sice**

Mais aussi, les prix indépendants et possiblement cumulables suivants :

- **4 x « prix de l’artiste original » - 250 € de chèque à dépenser au magasin Pustjens Percussion Products**
- **Un prix de la « meilleure interprétation » de la pièce *Monochromer Garten III* – 500 € à dépenser au magasin Rythmes & Sons**

Les prix et diplômes seront remis à l’issu du concours.

Option pour les lauréats d’engagement de concert ou représentation après le concours.

d. Composition du jury (ordre alphabétique)

- **Benoît Cambreling**, Président du Jury, France
- **Tom Greenleaves**, Royaume Uni - Allemagne
- **Juanjo Guillem**, Espagne
- **David Herbert**, Etats Unis
- **Marta Klimasara**, Pologne - Allemagne
- **Nick Woud**, Pays-Bas
- **Zhou Xiong**, République Populaire de Chine

- Les délibérations du jury sont régies par un règlement interne.
- Elles sont irrévocables et sans appel.

IV. DIFFUSION DES VIDEOS DES CANDIDATS & DES LAUREATS

Les épreuves individuelles sont diffusées en Live :

- pour le 1er tour : le 30 juin 2021 et le 1er juillet 2021
- pour le second tour : le 22 juillet 2021

V. DROITS DE PUBLICATION ET DE REPRODUCTION

Les candidats garantissent RIT-INFINITY que les vidéogrammes transmis sont libres de droit pour la France, l'Europe et le monde, et pourront être publiés par RIT-INFINITY sur son site internet, lors d'événement, sur des sites de streaming vidéo et de streaming live, afin de présenter et promouvoir l'événement, comme les candidats et lauréats. La participation implique la cession des droits de diffusion, d'adaptation et de reproduction des films ou d'extraits de ces films pour la France, l'Europe et le monde, sans durée limitée. Les candidats garantissent RIT-INFINITY de toute contestation de leur part ou de tiers. Ils feront leur affaire de toute contestation.

Il en va de même pour les photographies des candidats. Si des crédits photographiques sont à mentionner, le candidat devra les indiquer.

VI. ANNULATION, FORCE MAJEURE

L'association RIT-Infinity se réserve le droit d'annuler à tout moment le concours en cas de force majeure. Dans ce cas, seuls les frais d'inscription déjà perçus par RIT-INFINITY seront remboursés aux candidats.

VII. ACCEPTATION

Le fait de concourir implique de la part des concurrents l'acceptation pleine et entière du règlement. En cas de litige, seule la rédaction en langue française fera foi.